

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	BRIX, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-3-22 - 11.3	
Point de l'ordre du jour	11.3	
Objet	<b>Réfection du chemin au lieu-dit "Wueleschbiere" à Livange - Projet.</b>	

### Le conseil communal,

Vu le projet relatif à la réfection du chemin au lieu-dit « Wueleschbiere » à Livange ;  
Considérant que ce projet de réfection de la voie cyclable prévoit deux types de travaux :

1. Réfection complète sur un tronçon de 240 mètres ;
2. Réalisation d'une nouvelle couche de roulement sur un tronçon de 220 mètres ;

Considérant que le projet, établi le 25/02/2021 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût total, honoraires compris, hors taxes de 225 000,00 € ;

Vu les articles du budget de l'exercice 2021 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	Crédit budgétaire
4/624/211000/21008	Réfection du chemin au lieu-dit "Wueleschbiere" à Livange - Frais d'études	20.000,00
4/624/221313/21008	Réfection du chemin au lieu-dit "Wueleschbiere" à Livange - Travaux	150.000,00

Considérant que les crédits budgétaires du projet (code détail 21008) seront adaptés par le vote d'un crédit supplémentaire pour chaque article après la clôture de l'exercice 2020 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif à la réfection du chemin au lieu-dit « Wueleschbiere » à Livange.

Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
<b>Réfection du chemin au lieu-dit « Wueleschbiere » à Livange</b>	
1. Travaux préliminaires	8 500,00
2. Travaux préparatoires	26 924,13



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
3. Travaux de terrassement et réfection	135 991,25
4. Travaux en régie	5 324,50
5. Hors bordereau	8 260,12
Total des travaux	185 000,00
Honoraires	40 000,00
Total hors TVA	<b>225 000,00</b>
TVA 17% sur travaux et honoraires	38 250,00
Total général (arrondi)	<b>265 000,00</b>

Montant « Total général » en euros et en toutes lettres

Deux cent soixante-cinq mille.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,